

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SÈTE

Vendredi 11 octobre 2024 à 10h30
À l'Hôtel de Ville - 34200 Sète



SOMMAIRE

P.3

• **La Convention Territoriale Globale de Sète :
un levier pour adapter et développer l'offre de services
selon les besoins des familles**

P.4

• **Sète, une commune aux côtés de ses habitants**
• **Un partenariat ancien et de qualité entre la CAF de l'Hérault
et la Ville de Sète**

P.5

• **Annexe 1 : Les axes de développement des services
aux familles présentés dans la Convention**

P.6

• **Annexe 2 : Le soutien financier de la CAF de l'Hérault pour
l'accompagnement des familles sur le territoire de Sète**

P.7

• **Annexe 3 : Contexte économique de Sète**

P.8

• **Annexe 4 : La CTG en quelques mots**

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :

CAF de l'Hérault

• • • • •
Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration

Claire NARANG, Directrice adjointe en charge des services
aux allocataires et partenaires

Sandrine ROCHE-MAGNAN, Chargée de conseil
et de développement

Ville de Sète

• • • • •
François COMMEINHES, Maire de Sète, Président Sète
Agglopolé Méditerranée

• • • • •
CONTACT PRESSE : EMMANUELLE VILLIET, 06 37 88 65 02, EMMANUELLE.VILLIET@CAF34.CAF.FR

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SÈTE

Ce vendredi 11 octobre à 10h30, Claire Narang, Directrice adjointe de la CAF de l'Hérault en charge des services aux allocataires et partenaires, et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la CAF, signent avec François Commeinhes, Maire de Sète, Président Sète Agglopolé Méditerranée, la Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la CAF de l'Hérault et la collectivité entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de Sète : un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (CTG) **renforce les actions partenariales entre la CAF et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la CTG de la collectivité de Sète, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la Caf de l'Hérault, est signée le vendredi 11 octobre et couvrira la période de 2023-2027.

La CTG de Sète est marquée par une volonté affirmée d'accompagner les familles et les enfants autour de la parentalité et de l'inclusion, ainsi que par le développement du partenariat sur des axes forts comme l'enfance, la jeunesse et l'animation de la vie sociale.

La réalisation d'une Analyse des besoins sociaux en 2022 a contribué à définir les ambitions de cette nouvelle CTG, notamment par la mise en place d'un observatoire des besoins sociaux du territoire.

De plus, la prise en compte des attentes de la CAF vis-à-vis de la mission d'animation territoriale des chargés de coopération CTG et la mise en cohérence des différentes politiques contractuelles, telles que le Projet éducatif de territoire (PEDT), la Cité éducative, le contrat de ville 2024-2030, la CTG et le Contrat Local de Santé de la ville de Sète, témoignent de l'engagement fort de la collectivité de Sète et de la CAF de l'Hérault à répondre aux besoins des familles et à promouvoir une société plus inclusive et solidaire.

Sète aux côtés de ses habitants

D'après le dernier recensement de l'Insee en 2019, la commune de Sète est peuplée par 43 858 habitants soit plus de 33% de celle de Sète Agglopolo Méditerranée qui compte plus de 130 025 habitants. Depuis 1999, progression de 200 habitants par an, démontre un développement équilibré et maîtrisé.

Celle-ci se compose majoritairement de couples avec enfants dont au moins un des parents est actif :



7 288
enfants

**DONT 1 029 ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
ET 53% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS**

Un partenariat ancien et de qualité entre la CAF de l'Hérault et la Ville de Sète

Au cours de ces dernières années, la CAF de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec la Ville de Sète, notamment dans le cadre des précédents Contrats enfance et jeunesse (Cej) et Convention territoriale globale (CTG). Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la CAF et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services sur le territoire en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

219 places en accueil collectif et 212 places en accueil individuel avec :

- 5 multi-accueils gérés par le CCAS pour 184 places
- 3 micro-crèches pour 33 places
- 1 relais petite enfance (RPE) pour 49 assistant(e)s martenel(le)s agréé(e)s
- 1 crèche familiale gérée par le Ccas pour 21 places
- 1 référent inclusion prévention précoce

- 1 contrat de ville nouvelle génération 2024-2030 avec de nombreuses actions avec et pour les jeunes
- 9 sites d'accueil périscolaires : 768 enfants en ALP maternel et 1477 enfants en ALP élémentaire
- 1 ALSH pour les 3-17 ans répartis sur 6 sites : 350 enfants maternels et élémentaires et 98 ados
- Des CLAS pour les élémentaires et collégiens portés par différents opérateurs et coordonnés par le service éducation de la ville de Sète.
- 1 Promeneur du Net (PDN) au sein du service éducation

Enfance / Jeunesse :

- 1 Projet éducatif du territorial (PEDT) - Plan mercredi renouvelé pour la période 2023-2027 pour les 2-17 ans
- 1 label Cité éducative renouvelé pour les jeunes de 0 à 25 ans et leurs familles
- 1 Programme de réussite éducative avec 112 enfants accompagnés en 2021
- 1 référent inclusion
- 1 Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle de Sète Agglopolo méditerranée

Parentalité :

- 3 lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)/Ludothèques gérés par le Ccas

ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La Ville de Sète et les services de la CAF de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CAF apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance des acteurs du territoire, du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Petite-enfance

Conserver une offre d'accueil collectif et individuel de qualité et diversifiée (public-privé) :

- Accompagnement des porteurs de projets de micro-crèche, Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM), crèches privées afin de favoriser une offre d'accueil plurielle.
- Modernisation et la réhabilitation des crèches publiques.
- Co-animation du réseau d'acteurs petite enfance à l'échelle de la Ville et du Bassin de Thau.

Promouvoir et accompagner les familles pour un accueil inclusif des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

- Accompagnement des familles et des enfants pour une continuité éducative de la petite enfance à l'accueil de loisirs périscolaire et à l'école.

Promouvoir « l'attractivité » métiers :

- Organisation d'événements de présentation des services d'accueil et de découverte des métiers de la petite enfance.

Accompagner l'accessibilité des structures et des services pour les familles monoparentales et/ou fragilisées ou à faibles ressources

- Développement des partenariats dans le cadre du dispositif crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).

Enfance / Jeunesse / Soutien à la parentalité

Maintenir la qualité de l'offre de services socio-éducatifs :

- Renouvellement du label et du programme d'action de la Cité éducative 2024/2026.
- La persévérance scolaire encouragée via des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, mentorat, éducation au numérique, observatoire du décrochage scolaire...

Accompagner les jeunes dans leur parcours et leur redonner confiance :

- Développement l'espace ressources jeunes 12-25 ans.
- Soutien à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques.

Accompagner les initiatives, l'implication et la citoyenneté des jeunes :

- Lancement de la 2^{ème} édition des assises de la jeunesse 2025.
- Soutien des dynamiques d'animations et d'échanges entre espaces ados du Bassin de Thau.
- Promotion les actions du Conseil municipal des jeunes.

Favoriser la participation et l'implication des parents dans les parcours éducatifs :

- Accompagnement des initiatives parentales autour de projets de parents d'élèves, élus et professionnels de l'éducation.
- Développement des espaces d'échanges entre parents et professionnels.

Animation de la Vie Sociale

Les 2 Centres-sociaux comme catalyseurs de l'animation de la vie sociale des habitants en QPV :

- Contribuer aux journées réunissant partenaires associatifs, bénévoles et institutionnels.
- Promouvoir l'animation d'événements et de manifestations du centre social.

Les Centres sociaux comme espaces ressources pour les habitants:

- Proposer des permanences d'accès aux droits au plus près des habitants.
- Renforcer les actions des référentes familles
- Animer des comités d'habitants, d'usagers, de jardiniers (jardins partagés)... espaces d'expression et d'initiatives des habitants.

ANNEXE 2

Le soutien financier de la CAF de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Sète

Les équipes de l'Action sociale de la CAF de l'Hérault accompagnent la commune dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les financements de la CAF au titre des prestations de services

En 2023, la CAF de l'Hérault a versé plus de **2,7 millions d'€** d'aides au fonctionnement pour les structures d'accueil petite-enfance, enfance-jeunesse et parentalité existantes sur le territoire.

2. Les aides à l'investissement

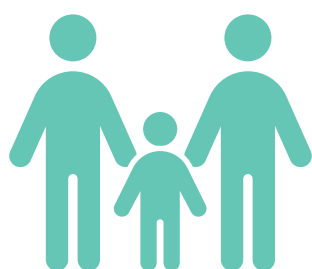
Entre 2022 et 2024, la CAF a versé à la commune la somme de **306 000€** au titre du fonctionnement pour différents projets dont l'équipement des locaux du Centre social, les travaux de rénovation et l'équipement de plusieurs Multi-accueils.

3. Les prestations légales versées aux allocataires de Sète

En 2022, la CAF de l'Hérault a versé mensuellement près de **5,5 millions d'€** de prestations légales aux 10 912 allocataires du territoire de Sète.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique de Sète en 2023



36%

des allocataires **de Sète** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 41% au niveau départemental)

40%

des **parents** issus des familles allocataires de Sète **sont actifs** (contre 47% au niveau départemental)



ALLOCATIONS FAMILIALES

21%

des allocataires **de Sète** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 6 points

ALLOCATION AU LOGEMENT

55%

des allocataires **de Sète** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 51% au niveau du département, soit une différence de 4 points

ANNEXE 4

.....

La CTG en quelques mots

La Convention territoriale globale (CTG) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La CTG facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la CTG s'articule avec d'autres dispositifs de développement territorial et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire CTG", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire. En effet, la collectivité mobilise des moyens humains pour mettre en oeuvre et suivre les projets inscrits à la CTG et basé sur le partenariat entre acteurs locaux (institutionnels, associations, collectivités...)

CTG

Les moyens humains : les chargés de coopération CTG

LES OUTILS

Les prestations de services et les bonifications
Fonds nationaux et locaux à l'investissement
Fonds nationaux et locaux au fonctionnement...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (EAJE)
Relais petite enfance (RPE)
Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
Accueil de loisirs périscolaire (ALP)
Les dispositifs de soutien à la parentalité (Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (EVS)

...